

24^e

INDICATEUR DU édition 2026

€CÔÛT DE LA RENTREE



- DOSSIER DE PRESSE -



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée	4
Point sur les frais de vie courante	6
Point sur les frais spécifiques	9
Focus : Les étudiant·es extra-communautaires	11
Méthodologie	13
InterAsso Nantes	16
Contact	17



AVANT-PROPOS

3015,96 €

Cette année encore, **un·e étudiant·e non boursier·e** devra déboursier plus de **3000 € lors de sa rentrée universitaire**. La précarité étudiante n'est pas seulement un terme c'est un enjeu de société qu'on ne peut plus ignorer.

L'enseignement supérieur a longtemps été perçu comme un **moyen d'émancipation**, offrant aux étudiant·es la possibilité d'élargir leurs horizons et d'atteindre leurs aspirations professionnelles. Cependant, la formation dans le supérieur qui se veut accessible et égalitaire pour tous·tes, se heurte à une réalité différente : **la contrainte économique de la rentrée universitaire**. Les frais d'inscription, les manuels scolaires, le logement, les transports, la nourriture et d'autres dépenses inattendues représentent des **obstacles financiers à la réussite académique**.

Cette rentrée universitaire marquée également par la **suppression des Aides Pour le Logement (APL)** pour les étudiant·es extra-communautaires, l'**augmentation de leurs frais d'inscription**, le **doublément de leur titre de séjour** et la **hausse du plafond minimal pour venir étudier en France**, ne peut laisser nul doute que la précarité étudiante n'est pas une illusion mais un fait.

Le réseau associatif d'**InterAsso Nantes** et de la **FAGE** appelle de toute urgence à **supprimer les mesures dangereuses** visant les étudiant·es extra-communautaires, à **péréniser l'encadrement des loyers au niveau national** et réaliser **une réelle réforme des bourses** afin de permettre de vivre dans **des conditions dignes**.

24^e

INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTREE



PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

Depuis 24 ans, la **FAGE** présente l'**indicateur du coût de la rentrée** mettant en évidence **les frais qu'un·e étudiant·e** doit déboursier lors d'**une rentrée universitaire**.

L'indicateur du coût de la rentrée évalue le budget qu'**un·e étudiant·e de 19 ans en licence**, vivant en dehors du foyer familial et **n'ayant pas de bourse**, va devoir déboursier à sa rentrée universitaire 2026.

D'autres déclinaisons de cette indicateur seront également présentés, comme l'origine de l'étudiant·e (outer-mer, extra-communautaire).

Pour cela **deux grandes thématiques** seront analysées :

- **Frais de la vie courante**, fixes au cours des différents mois : Loyer, charges locatives, alimentation, hygiène, transport, loisirs ou encore les abonnements téléphone et internet.
- **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : Frais d'inscription, paiement de la CVEC, assurance logement et frais d'agence, achat de matériel pédagogique.

24^e
INDICATEUR DU édition 2026
€COÛT DE LA
RENTRÉE

La méthodologie de cet indicateur du coût de la rentrée est détaillé, par thématique à la fin du dossier de presse.



PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

COÛT DE LA RENTRÉE 2026

FRAIS SPÉCIFIQUES	1978,51 €	65,60 %	FRAIS DE LA VIE COURANTE	1037,45 €	34,40 %
Frais d'inscription	178 €	8,99 %	Loyer	540,28 €	52,07 %
CVEC	105 €	5,31 %	Assurance Logement	6,25 €	0,60 %
Frais d'agence	308,69 €	15,60 %	Restauration Universitaire	20 €	1,92 %
Dépôt de garantie	540,28 €	27,31 %	Alimentation	177,27 €	17,09 %
Matériel pédagogique	502,25 €	25,39 %	Consommables	24,80 €	2,39 %
Habillement	130,56 €	6,60 %	Complémentaire santé	30 €	2,89 %
Matériel pédagogie spécifique	213,73 €	10,80 %	Téléphonie - Internet	41,98 €	4,05 %
			Loisirs	51,80 €	9,59 %
			Transport	145,06 €	13,98 %

ÉTUDIANT·E NON BOURSIER·E

3015,96 €

24^e

INDICATEUR DU édition 2026

€COÛT DE LA
RENTRÉE



POINT SUR LES FRAIS DE LA VIE COURANTE

52 %

des étudiant·es n'ont plus que 200€ pour vivre après le paiement de leur loyer

Alors que le dispositif de l'**encadrement des loyers** prend **fin en novembre 2026**, il est facile de constater que le logement étudiant, représentant la moitié des frais de la vie courante, est déjà une grosse source de dépense dans le budget.

Avec **1 logement** pour **17 étudiant·es**, ils et elles n'ont pas le choix que de se tourner vers des logements privés, souvent hors de prix.

Les étudiant·es sont alors dans l'obligation de **se salarier**, en rappelant que le salariat est le **premier facteur d'échec académique** ou de **supprimer** d'autres **sources de dépenses**, tel que les **loisirs** ou encore l'**alimentation voir d'arrêter leurs études faute de moyen pour vivre**.



InterAsso Nantes demande :

- La pérennisation de l'encadrement des loyers au niveau national.
- Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS.
- La construction massive de logements étudiants gérés par les CROUS.
- Le retour de l'universalisation des APL.
- En urgence, le conventionnement de résidence privés par les CROUS pour garantir des loyers sociaux.

24^e

INDICATEUR DU édition 2026

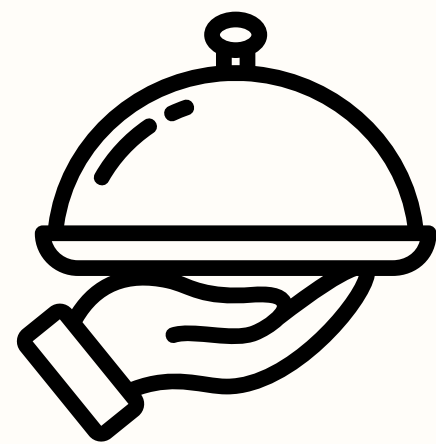
€**COÛT** DE LA
RENTREE



POINT SUR LES FRAIS DE LA VIE COURANTE

Depuis mai 2026, le **repas CROUS est un 1€** pour les étudiant·es non-boursier·es, ce qui représente une économie de 46 €, malgré cela, les étudiant·es doivent **attendre 14h** avant de pouvoir **prendre leur deuxième repas à emporter**, utilisé pour manger le soir. Or à 14h, les étudiant·es sont dans une très grandes majorités, en plein enseignement.

Les étudiant·es, doivent donc **dépenser plus d'argent** afin de se **nourrir les soirs**, n'ayant aucune restauration **CROUS ouvert le soir**.



En Loire-Atlantique et Vendée de nombreux établissements n'ont **pas accès** aux services de restauration universitaire ce qui **rajoutent** plus de **65 € de frais alimentaire** pour se restaurer le midi.

**20 % DES
ÉTUDIANT·ES NE
MANGENT PAS À
LEUR FAIM**

InterAsso Nantes demande :

- La pérennisation du repas CROUS à 1€ pour toutes et tous accompagné d'une enveloppe plus importante dans le PLF 2027 pour une bonne mise en place sur tous les territoires : 2 repas équilibrés et complets à 1€ par jour, le soir et le week-end compris.
- L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, notamment les villes universitaires d'équilibre (VUE) par le développement de conventionnements proches des lieux de stage, et d'études comme prévu par la loi Lévi

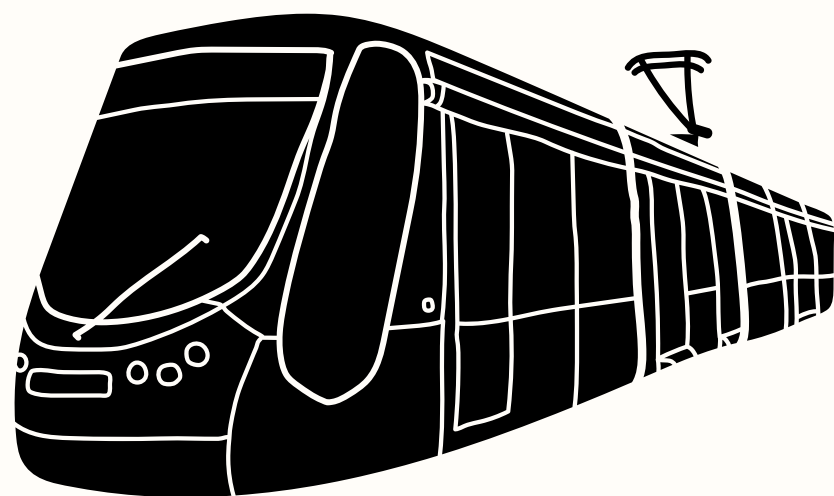
24e

INDICATEUR DU édition 2026

€**COÛT** DE LA
RENTREE



POINT SUR LES FRAIS DE LA VIE COURANTE



Avec une hausse depuis plusieurs années des mensualités des transports en commun de Naolib, c'est maintenant de plus **255 €** que **les personnes de -26 ans** doivent payer par an pour pouvoir aller étudier vers leur campus.

Sur les campus de **Saint-Nazaire** et la **Roche-sur-Yon**, les tarifications sont de **235 €** et **145 €** respectivement.

L'**abonnement illimité** des transports en commun reste un **coût non négligeable** pour les étudiant·es, qu'ils soient précaires ou non. De plus, la **tarification solidaire ne prend pas** suffisamment en compte les situations de tous·tes les étudiant·es.

InterAsso Nantes demande :

- La gratuité des transports dans le réseau de transport en commun de Nantes, Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon
- Le développement des mobilités douces, notamment via la mise en place d'aides financières

24^e

INDICATEUR DU édition 2026

€**COÛT** DE LA
RENTREE



POINT SUR LES FRAIS SPÉCIFIQUES

Bien qu'une partie des étudiant·es en soit exonéré·es, il faut tout de même rappeler que les **étudiant·es** ne **bénéficient pas des bourses** sur critères sociaux du CROUS sont **majoritaires** parmi les formations habilitées à recevoir des boursier·es du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'acquittement de la CVEC **pèse** de ce fait principalement sur ce public, comptant pour plus d'**un tiers des frais de scolarité à la rentrée**.

Tout comme la CVEC, **les frais d'inscription à l'université** sont exonérés pour les étudiant·es boursier·es mais **reste à charge** pour les **étudiant·es n'ayant pas de bourses**.

Le maintien des frais d'inscription pour les étudiant·es cette année ne permet pas d'oublier que les frais d'inscription des **étudiant·es extra-communautaires** ont **augmenté par 16** (détaillé en page 11).

CVEC
105 €
LICENCE
178 €



InterAsso Nantes demande :

- La transparence dans l'utilisation des fonds CVEC par les établissements
- La désindexation de la CVEC à l'inflation et au long terme sa prise en charge totale par l'Etat
- L'opposition à toute augmentation des frais d'inscription, dans tous les établissements pour tous·tes les étudiant·es

24^e
INDICATEUR DU édition 2026
€CÔT DE LA
RENTREE

MASTER
254 €

DOCTORAT
398 €



POINT SUR LES FRAIS SPÉCIFIQUES

FRAIS COMPLÉMENTAIRES ET ILLÉGAUX

Alors que les étudiant·es doivent payer du matériel pédagogique pour travailler correctement. Certaines filières **imposent** des **frais supplémentaires illégaux**.

Obligatoires ou **fortement recommandés** pour suivre des cours, des TDs ou des TPs, c'est en moyenne **213 €** que les étudiant·es doivent **dépenser**.

Cela constitue des **dépenses supplémentaires** qui ne doivent pas être à la **charge des étudiant·es** déjà impactés par les nombreux frais de la rentrée.

213 €

*moyenne des frais complémentaires calculé
sur les différentes filières*

InterAsso Nantes demande :

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite
- Le meilleur contrôle pour la suppression en urgence des frais complémentaires obligatoires illégaux

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€**COÛT** DE LA
RENTREE



FOCUS : LES ÉTUDIANT·ES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

En Mai 2026, un décret a été publié afin de généraliser et d'imposer **des frais d'inscription** des **étudiant·es extra-communautaires** atteignant **2 895 € en licence** et **3 941 € en master**, en ne permettant plus de réaliser les exonérations pratiquées jusqu'à maintenant.

De plus, depuis juillet 2026, les **aides pour le logement** (APL) ont également été **supprimées** pour les étudiant·es extra-communautaires.

Ce n'est pas tout, leur **titre de séjour est doublé** et le **plafond minimal** pour venir étudier en France est en **hausse**.

Ces étudiant·es, déjà les plus touché·es par la précarité étudiante doivent payer **leur frais d'inscription 16 fois** plus cher alors que leurs aides sociales ne cessent d'être supprimé·es.

Face à ces coûts, les étudiant·es extra-communautaires n'ont pas le choix de se **salarier** ou même d'**abandonner leur études** par faute de moyens.



InterAsso Nantes demande :

- Un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires : retour à 178€ de frais d'inscription pour toutes et tous ; accès aux APL et à toutes les aides sociales sans discrimination sur l'origine ; la baisse du coût du titre de séjour étudiant ; la suppression et a minima le retour à la baisse du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.
- L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€**COÛT** DE LA
RENTREE



NOS REVENDICATIONS

Étudiant·es Extra-Communautaires

- Nous exigeons un **retrait immédiat** des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires: **les frais d'inscription 16 fois plus élevés depuis la rentrée 2026; la suppression des APL depuis le 1 juillet 2026; le doublement du coût du titre de séjour étudiant; l'augmentation du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.**
- **L'accès aux bourses** sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.

Une pérennisation de l'encadrement des loyers

- Il est urgent de **pérenniser le dispositif d'encadrement des loyers** pour éviter que la hausse des loyers ne vienne fragiliser encore davantage des budgets étudiants déjà à bout de souffle; et son élargissement à toutes les zones tendues, en renforçant les contrôles
- Une **augmentation massive**, ambitieuse et durable des capacités du **parc immobilier des CROUS** via la construction et la réhabilitation de logement étudiants

Une réforme des bourses urgente

- Il y a urgence à **augmenter le nombre de boursier·es à 1 million pour inclure les étudiant·es extrêmement précaires mais non boursier·es**, qui sont obligéEs de se salarier et d'avoir recours aux aides alimentaires pour survivre.

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€**COÛT** DE LA
RENTRÉE



MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiant·es respectifs.

Depuis 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certain·es étudiant·es selon leurs situations spécifiques.

Frais de la vie courante

Loyer et charges :

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil d'estimation des prix des loyers développé par SeLoger. L'outil donne une valeur de loyer au m2 pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné, meublé ou non meublé. Les moyennes sont prises pour chaque ville pour un logement T1 de 25m2 meublé.

Téléphonie et internet :

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

Loisirs :

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiant·es selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTREE



MÉTHODOLOGIE

Repas RU :

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un·e étudiant·e prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025 - 2026 passe de 3,30€ à 1€.

Achats :

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien. Pour calculer le montant en région, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Ile-de-France de l'INSEE est appliqué.

Transport :

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 50 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2025 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Complémentaire santé :

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

Assurance Logement :

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes assurances logements étudiantes pour un logement de 25m2.

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTREE



MÉTHODOLOGIE

Frais spécifiques de rentrée

Droits d'inscription :

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour un·e étudiant·e s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

CVEC :

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2026 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Frais d'agence :

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 25m2.

Matériel pédagogique :

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire notamment en papeterie et de l'achat d'un ordinateur portable en début d'année universitaire.

Matériel pédagogique - spécifique :

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandées (manuels, etc.) ou imposées (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiant·es selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTREE

INTERASSO NANTES

InterAsso Nantes est une fédération territoriale qui a pour objectif d'**améliorer les conditions de vie et d'étude** des **étudiant·es** de **Loire-Atlantique et de Vendée**.

Grâce à ses **17 associations étudiantes** présentes sur le territoire et sa quarantaine d'élue étudiant·e, InterAsso Nantes peut mettre en œuvre une réelle **représentation étudiante** afin de se faire entendre au sein des instances dans lesquelles ses élu·es siègent.

Il est important pour InterAsso Nantes de travailler en lien avec ses valeurs sur des thématiques comme les **Violences Sexistes et Sexuelles**, l'**urgence climatique**, la **santé des étudiant·es** ou encore la **précarité étudiante**.

Avec ce réseau d'associations et d'élue·s, de nombreux projets voient le jour afin d'aider les étudiant·es durant leurs cursus universitaires.

Comme l'**Ambiance Festival** qu'organise InterAsso Nantes avec une entrée gratuite afin d'être le plus accessible, la **Quinzaine de la Culture**, un événement culturel en collaboration avec une association du réseau, qui propose sur quinze jours des activités culturelles à moindre coût ou gratuites.

Le **Guide des Aides Sociales Étudiantes** (GASE), sortie en 2023 et remis à jour tous les deux ans, est un réel outil d'information pour la jeunesse. En effet, réalisé en lien avec des actrices du territoire le GASE recense les **aides** pouvant être utilisées sur le territoire ainsi que les démarches à effectuer pour les obtenir.

24^e
INDICATEUR DU édition 2026
€CÔT DE LA
RENTRÉE



CONTACT



Margot FERNANDEZ
Première Vice-Présidente

presse@interassonantes.org
06 20 41 19 35



24e
INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTREE